



5 rue Denis Papin
CS 20080 • 56 892 Saint-Avé Cedex
Tél. 02 97 46 14 15 • Fax 02 97 63 73 94
Courriel : lda56@morbihan.fr
Antenne : rue F.Touillec • 56100 Lorient
Tél. 02 97 69 54 48 • Fax 02 97 37 59 20



Queven Kewenn
ACCREDITATION
N°1-1162-ST-AVE
T 8 OCT. 2018
N°1-1866 LORIENT
Suivi - Réponse
PORTEE DISPONIBLE SUR PLS
Copie(s) / élus
Copie(s) / élus
Commentaires

RAPPORT D'ESSAIS - N° : 18-005-267279-1-V-1
Dossier N°: 2018-281-01459-267279
Prélevé par: CLIENT
Date de réception: 08/10/2018
Heure d'arrivée: 15:00
Date de début d'analyse: 09/10/2018

COMMUNE DE QUEVEN
Responsable Service Restauration
Mairie
56530 QUEVEN

Mode d'acheminement: Service collecte LDA **Dans le cadre de:** Auto-contrôle de suivi de la qualité
Conservation: Réfrigéré **Lieu de prélèvement:** RESTAURANT SCOLAIRE
Numéro de lot: **Date de fabrication:** 08/10/2018 **DLC:**
Plan d'analyses: CE Aliments prêts à consommer pouvant favoriser le développement de L. monocytogenes (*)

Facturation à : COMMUNE DE QUEVEN 56530 QUEVEN
Copie résultats à : COMMUNE DE QUEVEN - Responsable Service Restauration 56530 QUEVEN

N° échantillon:	18L17962	18L17963	18L17964	18L17965	18L17966
Référence de l'échantillon:	RIZ AU CRABE N°1	RIZ AU CRABE N° 2	RIZ AU CRABE N° 3	RIZ AU CRABE N° 4	RIZ AU CRABE N° 5
Date de début d'analyse:	09/10/2018	09/10/2018	09/10/2018	09/10/2018	09/10/2018
Listeria monocytogenes (RLM Dénombrement) Tolérance 100 /g Méthode BRD 07/05 - 09/01	< 100 /g	< 100 /g	< 100 /g	< 100 /g	< 100 /g
Listeria monocytogenes (RLM Recherche) (*) Tolérance Absence /25g Méthode BRD 07/04 - 09/98	Absence /25g	Absence /25g	Absence /25g	Absence /25g	Absence /25g

NE : Nombre Estimé; (#) Le micro-organisme est présent, mais avec moins de (4xd) micro-organismes par g ou ml

Observation:

Conclusion: **Qualité satisfaisante**

Pour le Chef de Service
de Microbiologie
le Technicien
CHANONY Arnaud

Lorient, le 12/10/2018 16:28:54
Page 1 sur 1

Chef de pôle Microbiologie Alimentaire et Spéciale
Miguel MARTIN

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale et après accord du LDA 56. Il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. La conclusion ne tient pas compte de l'incertitude associée aux résultats.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation identifiés par le symbole (*).
La conclusion est sous accréditation si tous les paramètres sont suivis par l'(*).